 Equipements pédagogiques des laboratoires de Technologie	Cahier des charges de l'équipement *Conforme aux recommandations de l'Inspection Pédagogique Régionale de l'Académie de Dijon*

Perceuse à colonne d'établi

<u>La perceuse à colonne d'établi doit :</u>

1. Être utilisable par un opérateur d'âge d'entrée au collège.
2. Utiliser l'énergie électrique du réseau monophasé 220v/50 Hz.
3. Disposer d'une gamme de vitesses de rotation étagées entre 300t/mn environ à 2500 t/mn environ.
4. Disposer d'une capacité de perçage jusqu'à 13 mm.
5. Disposer d'une course de broche de 80 mm minimum.
6. Disposer d'une distance foret /colonne supérieure à 160 mm.
7. Disposer d'un arrêt d'urgence facilement accessible et d'un protège mandrin asservi électriquement aisément réglable en hauteur ne gênant pas le perçage.
8. Disposer d'une table de 250 x 250 mm à rainures croisées, réglable en hauteur.
9. Être équipée d'un étau à serrage manuel avec mâchoires à prismes de largeur 100mm et d'ouverture 90 mm.
10. Disposer d'un socle lourd permettant la fixation de la machine sur un support.